

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO
COMTE LAC-SAINT-JEAN EST

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno, Lac-Saint-Jean Est, tenue le lundi, 7 mai 2012 à 19:30 heures, en la salle Tremblay-Équipement, salle des délibérations régulières du Conseil, située en la Mairie de Saint-Bruno et à laquelle sont présents:

LE MAIRE : M. RÉJEAN BOUCHARD
LE MAIRE-SUPLÉANT : M. FERNAND BOUCHARD
LES CONSEILLERS : M. MARC-ANTOINE FORTIN
M. JEAN-CLAUDE BHÉRER
M. BERTHOLD TREMBLAY
M. MAGELLA DUCHESNE
M. DOMINIQUE CÔTÉ

membres de ce Conseil et formant quorum.

Assistent également à l'assemblée M. GILLES BOUDREAULT, Secrétaire-trésorier, et M. CARL BOUCHARD, secrétaire-trésorier adjoint.

1.- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La séance débute par une courte prière. Après quoi, M. le maire déclare l'assemblée ouverte.

2.- ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

117.05.12

Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Fernand Bouchard et résolu unanimement d'approuver l'ordre du jour tel que soumis au Conseil par le Secrétaire-trésorier en ajoutant à *Autres sujets s'il y a lieu* :

A) *Approbation du prix de vente d'un terrain. Re: Lot 10A-187 (#32);*

B) *Approbation du prix de vente d'un terrain. Re: Lot 10A-194 (#24);*

et C) Mandats pour servitude d'utilité publique. Re: Lot 4 723 383.

3.- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU LUNDI 16 AVRIL 2012

Le secrétaire de l'assemblée donne lecture des entêtes des résolutions adoptées lors de la séance régulière du Conseil du lundi 16 avril 2012.

118.05.12

Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Jean-Claude Bhérer et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil tenue le lundi 16 avril 2012 soit approuvé

tel que rédigé et soumis après ladite séance. La présente résolution est adoptée séance tenante.

4.- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU MARDI 1^{ER} MAI 2012

Le secrétaire de l'assemblée donne lecture des entêtes des résolutions adoptées lors de la séance spéciale du Conseil du mardi 1^{er} mai 2012.

119.05.12 Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Dominique Côté et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance spéciale du Conseil tenue le mardi 1^{er} mai 2012 soit approuvé tel que rédigé et soumis après ladite séance. La présente résolution est adoptée séance tenante.

5.- CORRESPONDANCE

- Une lettre d'Alain Coudé, directeur général adjoint de la MRC de Lac-St-Jean-Est, reçue le 20 avril 2012. Il nous transmet un règlement ayant pour objet la vidange des fosses septiques sur le territoire des municipalités locales de la MRC de Lac-St-Jean-Est, portant le numéro 206-2012.

- Une lettre de Jean Paradis, greffier de Ville d'Alma, reçue le 25 avril 2012. Il nous transmet une copie de divers documents en rapport à la réglementation d'urbanisme de la Ville d'Alma pour fins de consultation.

- Une lettre de Gilles Gauthier, conseiller en affaires municipales au Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du Québec, Direction régionale, reçue le 27 avril 2012. Il accuse réception du relevé des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du Conseil.

- Une lettre de François Murray, reçue le 30 avril 2012. Celui-ci nous fait parvenir une demande de financement pour la participation des pompiers de la caserne 23 de Saint-Bruno aux championnats provinciaux qui se tiendront à Gatineau les 29, 30 juin et 1^{er} juillet 2012.

120.05.12 Après discussion, il est proposé par M. Berthold Tremblay, appuyé par M. Fernand Bouchard et résolu unanimement d'accorder à l'équipe de pompiers de Saint-Bruno un montant de 300 \$ pour assumer une partie des frais de transport et d'hébergement lors de la 20^e édition de la compétition provinciale de pompiers qui se tiendra dans la municipalité de St-André-Avelin près de Gatineau. Le

Conseil profite de l'occasion pour leur souhaiter la meilleure des chances. Cette résolution est approuvée séance tenante.

- Une lettre de Réjean Goudreault, directeur au Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec, reçue le 30 avril 2012. Il accuse réception de notre résolution datée du 19 décembre dernier et nous informe des subventions octroyées par leur ministère dans les dernières années.

- Une lettre de Guy Ouellet, directeur général de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean, reçue le 4 mai 2012. Il désire entamer des discussions concernant le chemin d'accès du projet de lieu d'enfouissement technique (LET) et plus particulièrement de la partie « verbalisée ». Il est entendu d'informer la RMR que nous sommes prêts à les rencontrer.

**6.- ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER POUR LA PÉRIODE
DU 30 AVRIL 2012 AU 4 MAI 2012**

LES LISTES DE COMPTES SUIVANTES ONT ÉTÉ PRODUITES AU CONSEIL:

SECTION MUNICIPALITÉ:

COMPTES À PAYER :	12 500.14 \$
COMPTES DÉJÀ PAYÉS :	41 072.38

SECTION RÈGLEMENT F.D.I.

COMPTES À PAYER :	8 048.25
COMPTES DÉJÀ PAYÉS :	784.41

121.05.12 Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu unanimement d'approuver les listes des comptes à payer produites au Conseil pour la période du 30 avril 2012 au 4 mai 2012, lesquelles ont été précédemment vérifiées par le comité des finances et d'autoriser le Secrétaire-trésorier à libérer les fonds à cet effet.

Il est en outre résolu que les comptes déjà payés par chèque et portant les numéros 10748 à 10750; et 10796 à 10802; ainsi que 952 et 953; soient et sont acceptés tels que libérés et que cette résolution soit adoptée séance tenante.

Je, soussigné Secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses précédemment décrites sont entérinées par le Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno.

SIGNÉ CE 7^{ième} JOUR DU MOIS DE MAI 2012
Le Secrétaire-trésorier

Gilles Boudreault

7.- ADJUDICATION D'UNE SOUMISSION POUR DE LA FOURNITURE DE MATÉRIAUX D'ÉGOUT PLUVIAL

Deux soumissions furent reçues pour la fourniture de matériaux d'égout pluvial, à savoir :

NOM	PRIX SOUMIS (taxes incluses)
1. Produits municipaux Sag-Lac	44 235.38 \$
2. Produits municipaux BCM Ltée	39 339.54 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions faite par Normand Villeneuve, ingénieur pour la firme Roche Ltée, Groupe-conseil;

CONSIDÉRANT la recommandation qui nous est faite quant au choix de cette soumission soit, d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

122.05.12 Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Berthold Tremblay et résolu unanimement d'accorder le contrat pour la fourniture de matériaux d'égout pluvial dans le cadre du réaménagement de la sortie Nord sur l'avenue Saint-Alphonse au plus bas soumissionnaire conforme soit, Produits municipaux BCM Ltée, pour un montant de 39 339.54 \$, taxes incluses.

Il est en outre résolu que M. Réjean Bouchard, maire, et M. Gilles Boudreault, secrétaire-trésorier, et/ou M. Carl Bouchard, secrétaire-trésorier adjoint, soient autorisés à signer les documents relatifs à ce dossier. Cette résolution est adoptée séance tenante.

8.- ADJUDICATION D'UNE SOUMISSION POUR DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE TROTTOIRS

Deux soumissions furent reçues pour des travaux de construction de trottoirs, à savoir :

NOM	PRIX SOUMIS (taxes incluses)
1. Entreprises R & G Gauthier	91 842.54 \$
2. Béton LR (9027-2667 Québec Inc.)	91 029.10 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions faite par Normand Villeneuve, ingénieur pour la firme Roche Ltée, Groupe-conseil;

CONSIDÉRANT la recommandation qui nous est faite quant au choix de cette soumission soit, d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

123.05.12 Il est proposé par M. Dominique Côté, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu unanimement d'accorder le contrat pour des travaux de construction de trottoirs dans le cadre du

réaménagement de la sortie Nord sur l'avenue Saint-Alphonse au plus bas soumissionnaire conforme soit, Béton L.R. (9027-2667 Québec Inc.), pour un montant de 91 029.10 \$, taxes incluses.

Il est en outre résolu que M. Réjean Bouchard, maire, et M. Gilles Boudreault, secrétaire-trésorier, et/ou M. Carl Bouchard, secrétaire-trésorier adjoint, soient autorisés à signer les documents relatifs à ce dossier. Cette résolution est adoptée séance tenante.

9.- ADJUDICATION D'UNE SOUMISSION POUR LA FOURNITURE DE REGARDS ET PUISARDS EN BÉTON PRÉFABRIQUÉ

Une seule soumission fut reçue pour la fourniture de regards et puisards en béton préfabriqué, à savoir :

NOM	PRIX SOUMIS (taxes incluses)
1. Tuvico	13 574.18 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions faite par Normand Villeneuve, ingénieur pour la firme Roche Ltée, Groupe-conseil;

CONSIDÉRANT la recommandation qui nous est faite quant au choix de cette soumission soit, d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

124.05.12

Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Jean-Claude Bhérer et résolu unanimement d'accorder le contrat pour la fourniture de regards et puisards en béton préfabriqué dans le cadre du réaménagement de la sortie Nord sur l'avenue Saint-Alphonse au plus bas soumissionnaire conforme soit, Tuvico, pour un montant de 13 574.18 \$, taxes incluses.

Il est en outre résolu que M. Réjean Bouchard, maire, et M. Gilles Boudreault, secrétaire-trésorier, et/ou M. Carl Bouchard, secrétaire-trésorier adjoint, soient autorisés à signer les documents relatifs à ce dossier. Cette résolution est adoptée séance tenante.

10.- ADJUDICATION D'UNE SOUMISSION POUR DES TRAVAUX DE DÉCOHÉSIONNEMENT ET DE PAVAGE

Trois soumissions furent reçues pour des travaux de décohesionnement et de pavage, à savoir :

NOM	PRIX SOUMIS (taxes incluses)
1. Inter-Cité Construction	244 149.41 \$
2. Compagnie d'asphalte Ltée	242 498.66 \$
3. Pavex	284 068.73 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions faite par Normand Villeneuve, ingénieur pour la firme Roche Ltée, Groupe-conseil;

CONSIDÉRANT la recommandation qui nous est faite quant au choix de cette soumission soit, d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

125.05.12 Il est proposé par M. Dominique Côté, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu unanimement d'accorder le contrat pour des travaux de décohesionnement et de pavage dans le cadre du réaménagement de la sortie Nord sur l'avenue Saint-Alphonse au plus bas soumissionnaire conforme soit, Compagnie d'asphalte Limitée (CAL), pour un montant de 242 498.66 \$, taxes incluses.

Il est en outre résolu que M. Réjean Bouchard, maire, et M. Gilles Boudreault, secrétaire-trésorier, et/ou M. Carl Bouchard, secrétaire-trésorier adjoint, soient autorisés à signer les documents relatifs à ce dossier. Cette résolution est adoptée séance tenante.

11.- ADOPTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT 332-12
CONCERNANT LA DIVISION DE LA MUNICIPALITÉ EN SIX
DISTRICTS ÉLECTORAUX

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO
M.R.C. LAC SAINT-JEAN EST

PROJET DE RÈGLEMENT NO 332-12

CONCERNANT LA DIVISION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO
EN SIX (6) DISTRICTS ELECTORAUX

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 19 mars 2012;

CONSIDÉRANT que selon les dispositions de l'article 9 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.E.R.Q., c. E-2.2), le nombre de districts électoraux pour la municipalité de Saint-Bruno doit être d'au moins six (6) et d'au plus huit (8);

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal juge opportun et nécessaire de procéder à la division du territoire de la municipalité en six (6) districts électoraux, de manière à rencontrer les exigences de l'article 12 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.E.R.Q., c. E-2.2)*, spécifiant que chaque district électoral doit être délimité de façon à

ce que le nombre d'électeurs dans ce district ne soit ni supérieur ni inférieur de plus de vingt-cinq (25%) pourcent au quotient obtenu en divisant le nombre total d'électeurs dans la municipalité par le nombre de districts, à moins d'approbation de la Commission de la représentation, sauf pour le district # 2 qui dépasse le maximum prévu.

126.05.12 Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Jean-Claude Bhérer et résolu unanimement que soit ordonné et statué par règlement du Conseil portant le numéro 332-12 que la division du territoire de la municipalité soit la suivante:

Division en districts

Article 1- Le territoire de la Municipalité de Saint-Bruno est, par le présent règlement, divisé en six (6) districts électoraux, tels que ci-après décrits et délimités:

Les districts électoraux se délimitent comme suit:

DISTRICT ÉLECTORAL NUMÉRO 1: (Environ 259 électeurs)

En partant d'un point situé à la rencontre de la ligne arrière du 6^e Rang Nord (côté nord-ouest) et de la limite municipale nord, la limite municipale et la ligne arrière du 6^e Rang Sud et Nord (côté nord-ouest) jusqu'au point de départ.

DISTRICT ÉLECTORAL NUMÉRO 2: (environ 421 électeurs)

En partant d'un point situé à la rencontre de la ligne arrière du 6^e Rang Nord (côté nord-ouest) et de la ligne séparative des lots 11 et 12 du rang V du canton de Labarre, cette ligne séparative, le prolongement de l'avenue de la Coopérative, la ligne arrière de la rue Jauvin (côté nord-est – jusqu'à l'avenue des Tulipes), la rue Jauvin, la ligne arrière de l'avenue Saint-Alphonse (côté sud-est), la ligne arrière de la rue Larouche (côté sud-ouest), la ligne arrière de l'avenue des Étudiants (côté sud-est), la ligne arrière de la rue des Cèdres (côté nord-est), la ligne arrière de l'avenue des Érables (côté nord-ouest), le prolongement de cette ligne arrière, le prolongement de la rue Lajoie et la ligne arrière du 6^e Rang Nord (côté nord-ouest) jusqu'au point de départ.

DISTRICT ÉLECTORAL NUMÉRO 3: (environ 294 électeurs)

En partant d'un point situé à la rencontre de la ligne séparative des lots 11 et 12 du rang V du canton de Labarre et de la ligne arrière du 6^e Rang Nord (côté nord-ouest), cette ligne arrière, la ligne arrière du 6^e Rang Sud (côté nord-ouest), la ligne séparative des lots 6 et 7 du rang

V du canton de Labarre, le prolongement de l'avenue des 4-H, la ligne arrière de la rue Melançon (côté nord-est), l'avenue de la Coopérative, le prolongement de cette avenue et la ligne séparative des lots 11 et 12 du rang V du canton de Labarre jusqu'au point de départ.

DISTRICT ÉLECTORAL NUMÉRO 4: (environ 379 électeurs)

En partant d'un point situé à l'intersection de l'avenue Saint-Alphonse et de la rue Jauvin, cette rue (jusqu'à l'avenue des Tulipes), la ligne arrière de la rue Jauvin (côté nord-est), l'avenue de la Coopérative, la ligne arrière de la rue Melançon (côté nord-est), le prolongement de l'avenue des 4-H, la ligne séparative des lots 6 et 7 des rangs V et IV du canton de Labarre, le prolongement de la ligne arrière de l'avenue Potvin (côté nord-ouest), cette ligne arrière et son prolongement, la ligne séparative des lots 10 et 11 du rang IV du canton de Labarre et l'avenue Saint-Alphonse jusqu'au point de départ.

DISTRICT ÉLECTORAL NUMÉRO 5: (environ 408 électeurs)

En partant d'un point situé à la rencontre de la ligne séparative des lots 15 et 16 du rang V du canton de Labarre et de la ligne arrière du 6^e Rang Nord (côté nord-ouest), cette ligne arrière, le prolongement de la rue Lajoie, le prolongement de la ligne arrière de l'avenue des Érables (côté nord-ouest), cette ligne arrière, la ligne arrière de la rue des Cèdres (côté nord-est), la ligne arrière de l'avenue des Étudiants (côté sud-est), la ligne arrière de la rue Larouche (côté sud-ouest), la ligne arrière de l'avenue Saint-Alphonse (côté sud-est – jusqu'à la rue Jauvin), l'avenue Saint-Alphonse, la ligne séparative des lots 10 et 11 du rang IV du canton de Labarre, le prolongement de la ligne arrière de l'avenue Potvin (côté nord-ouest) et la ligne séparative des lots 15 et 16 des rangs IV et V du canton de Labarre jusqu'au point de départ.

DISTRICT ELECTORAL NUMÉRO 6: (environ 309 électeurs)

En partant d'un point situé à la rencontre de la limite municipale nord et de la ligne arrière du 6^e Rang Nord (côté nord-ouest), cette ligne arrière, la ligne séparative des lots 15 et 16 des rangs V et IV du canton de Labarre, le prolongement de la ligne arrière de l'avenue Potvin (côté nord-ouest), cette ligne arrière et son prolongement, la ligne séparative des lots 6 et 7 des rangs IV et V du canton de Labarre, la ligne arrière du 6^e Rang Sud (côté nord-ouest) et la limite municipale jusqu'au point de départ.

NOMBRE TOTAL D'ÉLECTEURS: 2 070

Entrée en vigueur

Article 2- Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi, sous réserve des dispositions de la Loi sur les

élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2).

Il est en outre résolu que cette résolution abroge la résolution portant le numéro 96.04.12 et qu'elle soit adoptée séance tenante.

12.- COMPTE-RENDU DES COMITÉS

A) TRAVAUX PUBLICS

Certaines informations sont données concernant la distribution de l'eau potable dans la municipalité.

Les travaux sur l'avenue Saint-Alphonse Nord débuteront dans les prochains jours. La première étape consiste à enlever les trottoirs existants. Les résidents et gens d'affaires du secteur devront composer avec les désagréments associés aux travaux. Nous ferons en sorte de réduire notre intervention le plus possible quant à sa durée. Pour ce faire, la circulation sera déviée par l'avenue Thibeault, entre les rues Larouche et Bouchard, de 7 heures à 15 heures 30.

Les démarches pour se porter acquéreur d'un véhicule se poursuivent tel que résolu à la dernière séance du Conseil.

B) LOISIRS ET CULTURE

M. Jean-Claude Bhérer nous informe des travaux qui s'effectuent présentement à l'aréna et fait état des prochaines activités, soit le gala du Hockey mineur le jeudi 10 mai ainsi que le souper des Chevaliers de Colomb le samedi 12 mai prochain. De plus, plusieurs motions de félicitations sont apportées.

Motion de félicitations aux organisateurs du Tournoi de curling

127.05.12

Sur la proposition de M. Jean-Claude Bhérer, une motion de félicitations est octroyée aux organisateurs du Tournoi de curling ainsi qu'à tous les bénévoles pour le succès obtenu lors de la dernière édition. La qualité de l'organisation, l'énorme travail effectué par toute l'équipe démontre la qualité de notre bénévolat et le dynamisme du milieu qui donnent à notre municipalité sa vraie valeur. Cette résolution est approuvée à l'unanimité séance tenante.

Motion de félicitations à Christian Ouellet

128.05.12

Sur la proposition de M. Jean-Claude Bhérer, une motion de félicitations est accordée à Christian Ouellet pour sa participation aux séries Junior avec l'équipe des Saguenéens de

Chicoutimi ainsi que pour l'ensemble de sa carrière. C'est avec émotion et fierté que les Brunois, Brunoises ont suivi l'évolution de celle-ci. Nous lui souhaitons tout le succès possible dans la poursuite de ses rêves. Cette résolution est approuvée à l'unanimité séance tenante.

Motion de félicitations au Rasothon Marie-Hélène Côté

129.05.12 Sur proposition de M. Jean-Claude Bhérer, une motion de félicitations est octroyée à tous les organisateurs, bénévoles, rasé(e)s et généreux donateurs qui ont oeuvré de près ou de loin à la réussite du Rasothon Marie-Hélène Côté. Nous les remercions pour leur loyauté envers cette cause qui nous touche tous profondément. Cette résolution est approuvée à l'unanimité séance tenante.

Loisirs

M. Magella Duchesne mentionne qu'il faudra penser au remplacement de madame Denise Martel à la bibliothèque ainsi qu'au montant de la contribution annuelle qui lui sera offert.

Projet d'animation au parc municipal

M. Marc-Antoine Fortin donne des informations concernant un projet d'animation pour la saison estivale au parc municipal. Il est convenu qu'une ressource verra à remplir les tâches d'animation et de surveillance. Des activités seront organisées tout au long de l'été. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de notre orientation visant à offrir des services de qualité aux Brunois et Brunoises.

130.05.12 Après discussions, il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Fernand Bouchard et résolu unanimement d'octroyer un montant de 3 000 \$ pour l'animation au parc municipal pendant la saison estivale. Cette somme pourra être majorée à la pièce en fonction de la nature des activités. Cette résolution est adoptée séance tenante.

C) SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun rapport.

D) URBANISME

Un rapport est remis concernant le service d'urbanisme et notre entente avec la Municipalité de Lamarche.

13.- AUTRES SUJETS S'IL Y A LIEU

A) Approbation du prix de vente d'un terrain. Re: Lot 10A-187

131.05.12

Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu unanimement d'approuver la vente d'un terrain désigné comme étant le numéro 32 de notre développement résidentiel, soit le lot 10A-187, au montant de 22 981.00 \$, plus les taxes, aux conditions décrites ci-après :

- Payable au complet lors de la signature du contrat.
- Construire une résidence unifamiliale dans les deux ans de la signature du contrat.
- Si non construction, clause de rachat par la municipalité aux mêmes conditions, moins les frais légaux.
- Une clôture commerciale sera installée à la limite arrière du terrain par la Municipalité de Saint-Bruno.
- Accorder une servitude d'utilité publique à Hydro-Québec et/ou Municipalité de Saint-Bruno.

Il est en outre résolu que M. Réjean Bouchard, maire, ainsi que M. Gilles Boudreault, directeur général, ou M. Carl Bouchard, directeur général adjoint, soient autorisés à signer les documents relatifs à cette vente. La présente résolution est adoptée séance tenante.

B) Approbation du prix de vente d'un terrain. Re: Lot 10A-194

132.05.12

Il est proposé par M. Dominique Côté, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu unanimement d'approuver la vente d'un terrain désigné comme étant le numéro 24 de notre développement résidentiel, soit le lot 10A-194, au montant de 27 920.55 \$, plus les taxes, aux conditions décrites ci-après :

- Payable au complet lors de la signature du contrat.
- Construire une résidence unifamiliale dans les deux ans de la signature du contrat.

- Si non construction, clause de rachat par la municipalité aux mêmes conditions, moins les frais légaux.
- Une clôture commerciale sera installée à la limite arrière du terrain par la Municipalité de Saint-Bruno.
- Accorder une servitude d'utilité publique à Hydro-Québec.

Il est en outre résolu que M. Réjean Bouchard, maire, ainsi que M. Gilles Boudreault, directeur général, ou M. Carl Bouchard, directeur général adjoint, soient autorisés à signer les documents relatifs à cette vente. La présente résolution est adoptée séance tenante.

C) Mandats pour servitude d'utilité publique. Re: Lot 4 723 383

Il est proposé par M. Dominique Côté, appuyé par M. Jean-Claude Bhérer et résolu unanimement de mandater Me François Lavoie, notaire, pour finaliser une servitude de passage de conduites entre Construction Pierre-Paul Bouchard et Municipalité de Saint-Bruno, sur un immeuble situé sur le lot 4 723 383, et d'autoriser M. Frédéric Gilbert, arpenteur-géomètre de Girard Tremblay Gilbert, à préparer le plan de description technique dans ce dossier.

Il est en outre résolu que M. Réjean Bouchard, maire, et M. Carl Bouchard, directeur général adjoint, soient autorisés à signer les documents relatifs à cette servitude.

14.- PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'AUDITOIRE

Aucune question.

15.- LEVÉE DE LA SÉANCE

134.05.12 Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu unanimement que la séance soit et est levée.

IL EST 20:55 HEURES

LE MAIRE

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

M. RÉJEAN BOUCHARD

GILLES BOUDREAUULT